

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

---

**DECISION DU MAIRE N° 2021/007**

---

**MARCHE PUBLIC N°2019-T -0003 MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
RELATIVE A LA RESTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES  
PREVERT**

**macrolot N°01 : lot 01 gros œuvre / 01 bis - ITE - Ravalement –  
étanchéité**

**MODIFICATION DU MARCHE PUBLIC  
3EME AVENANT - N°11**

**Le MAIRE de la Commune de TRILPORT**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2194-8 et 9,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2020 autorisant le Maire à prendre certaines décisions, point N° 4 pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la décision n°2020-11 du 16 juillet 2020,

**VU** le marché n°2019T0003 - macrolot N°01 : lot 01 gros œuvre / 01 bis - ITE - Ravalement – étanchéité attribué à l'entreprise MIGUEL sis 12bis rue du Château – 77100 Nanteuil-les-Meaux pour un montant initial de 262 725,30 € HT,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de conclure une modification du contrat correspondante à un troisième avenant concernant le lot macrolot N°01 : lot 01 gros œuvre / 01 bis - ITE - Ravalement – étanchéité, avenant n°11

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – De signer la modification du contrat, avenant n°11 avec la Société MIGUEL titulaire du marché n°2019T0003 - macrolot N°01 : lot 01 gros œuvre / 01 bis - ITE - Ravalement – étanchéité attribué à l'entreprise MIGUEL sis 12bis rue du Château – 77100 Nanteuil-les-Meaux.

**ARTICLE 2** – Deux précédents avenants avaient été conclus

Avenant 1 : signé le 19/01/21 notifié le 7/10/20

- lot 1 : additif, tranché supplémentaire pour raccord au réseau existants,

- lot 1 bis : modification du revêtement de façade.

Accusé de réception en préfecture 077-217704758-20210505-DEC2021-007-AR Date de télétransmission : 06/05/2021 Date de réception préfecture : 06/05/2021
--

Avenant 9 : signé le 19/01/21 notifié le 21/12/20

- Moins-value réduction de surface des panneaux solaire,
- Modification des éclairages du couloir, bureau, bibliothèque et salle des professeurs R+1.

La numérotation des avenants ne suit pas l'ordre des lots et des entreprises.

**ARTICLE 3** – L'avenant objet de la présente décision porte sur :

- **Modification des dimensions et des alimentations de l'éclairages dans l'espace sous verrière.**

**ARTICLE 4** – Le montant initial du marché était de 245 517,14 € HT. Après la dernière modification intervenue par voie d'avenant le montant du marché était de 260 266,84 € HT.

Le montant de la plus-value objet de la présente modification est de 3 269,65 € HT. Le nouveau montant du marché est donc de 259 772,06 € HT soit une augmentation de 5.8%.

**ARTICLE 5** - Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**ARTICLE 6** - Le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de Meaux

Le : 06/05/2021

Publié le : 06/05/2021

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Fait à Trilport, le 5 mai 2021

Jean-Michel MORER

Maire de Trilport



Accusé de réception en préfecture  
077-217704758-20210505-DEC2021-007-AR  
Date de télétransmission : 06/05/2021  
Date de réception préfecture : 06/05/2021